

COMPTE RENDU ANALYTIQUE - CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2019

=====

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 23 SEPTEMBRE, À DIX NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués à domicile, individuellement et par écrit par le Maire, le 17 septembre 2019, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt trois, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire, Mme KHALED, Mme LANGLAIS, M. ANCELIN, M. VANDAELE, Mme SPIERS, M. RUPP, M. EL GHARIB, Adjoints, M. CHEVREAU, Mme PEPIN, Mme BARBAUT, Mme LE JEAN, Mme CORVEE-GRIMAULT, Mme DANWILY, M. SIMONIN, Mme CLAUDIC, Mme THIBAUT, M. HERTZ, Mme MAURICE, Mme BROUTIN, M. DELRIEU, M. LETTRON, M. THELLIEZ Conseillers, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de trente trois.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme SCHOELLER par Mme SPIERS, Mme AWONO par Mme KHALED, M. BEUFILS par Mme LANGLAIS, Mme CLISSON-RUSEK par Mme CORVEE-GRIMAULT, M. HAYAR par Mme DANWILY, M. LOREC par Mme CLAUDIC, M. THYSS par M. THELLIEZ

ETAIT ABSENT :

M. VAN PRADELLES

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 30

M. NICOLAS, absent à l'ouverture, arrive à 19 heures 17
M. BONAZZI, absent à l'ouverture, arrive à 19 heures 21
Mme AWONO, absente à l'ouverture arrive à 20 heures 30

=====

LE CONSEIL MUNICIPAL A :

DÉSIGNÉ à l'unanimité Monsieur SIMONIN en qualité de secrétaire de séance

APPROUVÉ avec 4 abstentions (M. HERTZ, M. LETTRON, Mme CLAUDIC, Mme THIBAUT) le procès verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2019

APPROUVÉ avec 2 abstentions (M. DELRIEU, M. THELLIEZ) le procès verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2019

PUIS LE MAIRE A RENDU COMPTE des décisions qu'il a prises, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PUIS LE CONSEIL MUNICIPAL A :

AFFAIRES GENERALES

1. **PRIS ACTE** de la communication du rapport d'activité 2018 de la Métropole du Grand Paris
2. **APPROUVÉ** à l'unanimité la décision de retrait de la Ville de Bourg-la-Reine et d'autres Villes du Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme aux Moineaux des Ulis (SICOMU)
3. **APPROUVÉ** avec 7 voix contre (M. HERTZ, Mme BROUTIN, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. DELRIEU, M. THELLIEZ, M. THELLIEZ pour M. THYSS) et 4 abstentions (M. LETTRON, Mme THIBAUT, Mme CLAUDIC, Mme CLAUDIC pour M. LOREC) la modification de l'article 33 du Règlement intérieur du Conseil Municipal relatif à l'organisation des tribunes d'expression politique dans les publications de la Ville
4. **APPROUVÉ** avec 5 voix contre (Mme THIBAUT, M. THELLIEZ, M. THELLIEZ pour M. THYSS, Mme CLAUDIC, Mme CLAUDIC pour M. LOREC) et 6 abstentions (M. HERTZ, Mme BROUTIN, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. DELRIEU) l'autorisation à donner à la SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat concernant la participation de cette dernière au capital de la future société anonyme de coordination (SAC) nationale répondant aux obligations de la loi Elan

AFFAIRES SOCIALES

5. **APPROUVÉ** à l'unanimité les nouveaux règlements de fonctionnement des crèches municipales

AFFAIRES SCOLAIRES

6. **APPROUVÉ** avec 3 abstentions (Mme THIBAUT, Mme CLAUDIC, Mme CLAUDIC pour M. LOREC) la convention de remboursements intercommunaux des dépenses de fonctionnement des écoles publiques entre la ville de résidence et la ville de scolarisation

CULTURE EVENEMENTIEL

7. **APPROUVÉ** avec 1 abstention (M. LETTRON) la convention de mise à disposition par la RATP d'un mur situé au 30 rue de Fontenay pour la réalisation d'une fresque murale
8. **APPROUVÉ** avec 1 abstention (M. LETTRON) la convention de mise à disposition par la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat d'un mur situé au 13 avenue de Montrouge pour la réalisation d'une fresque murale

DEVELOPPEMENT DURABLE

9. **APPROUVÉ** avec 4 abstentions (M. LETTRON, M. DELRIEU, M. THELLIEZ, M. THELLIEZ pour M. THYSS) la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique

URBANISME

10. **APPROUVÉ** avec 4 abstentions (M. LETTRON, Mme THIBAUT, Mme CLAUDIC et Mme CLAUDIC pour M. LOREC) l'octroi de la garantie de la commune pour les contrats de prêt n° 95718 et n° 95725 contractés par Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour la construction de 15 logements sociaux familiaux et 80 logements sociaux pour étudiants au 68 boulevard du Maréchal Joffre et l'octroi d'une subvention de 530 446 € à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour la construction de 15 logements sociaux familiaux et 80 logements sociaux pour étudiants au 68 boulevard du Maréchal Joffre
11. **APPROUVÉ** à l'unanimité l'octroi de la garantie de la commune pour le contrat de prêt n° 95255 contracté par Hauts-de-Seine Habitat pour l'acquisition en VEFA de 10 logements locatifs sociaux au 9 bis-9ter rue Elie Le Gallais, l'octroi d'une subvention de 56 000 € pour l'acquisition en VEFA de 10

logements locatifs sociaux au 9bis-9ter rue Elie Le Gallais, ainsi que le projet de convention de réservation de logements dans le programme de logements sociaux de Hauts-de-Seine Habitat pour l'acquisition en VEFA de 10 logements locatifs sociaux au 9 bis-9ter rue Elie Le Gallais

12. **APPROUVÉ** avec 3 abstentions (Mme THIBAUT, Mme CLAUDIC, Mme CLAUDIC pour M. LOREC) l'octroi de la garantie de la commune pour le prêt proposé par la Caisse d'Epargne Ile de France à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat en vue du financement de travaux de réhabilitation de l'immeuble de logements sociaux du 8, Place de la Gare
13. **APPROUVÉ** à l'unanimité l'annulation de la délibération du 24 septembre 2018 accordant la garantie de la commune pour le contrat de prêt n° 5603966 de la Caisse d'Epargne Ile de France contracté par Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour le financement des locaux commerciaux au 68, bd du Maréchal Joffre et l'octroi de la garantie de la commune pour une nouvelle offre de prêt de la Caisse d'Epargne pour la même opération

STATIONNEMENT

14. **PRIS ACTE** de la communication du rapport d'activité 2018 de la société INDIGO, délégataire de la gestion sur et hors voirie de la Ville de Bourg-la-Reine
15. **APPROUVÉ** avec 1 voix contre (M. DELRIEU) et 8 abstentions (M. HERTZ, Mme BROUTIN, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, Mme CLAUDIC, Mme CLAUDIC pour M. LOREC) le projet d'Avenant n°4 à la Convention de Délégation du Service Public sur le Stationnement Payant de la Ville de Bourg-la-Reine

FINANCES

16. **APPROUVÉ** avec 8 voix contre (M. HERTZ, Mme BROUTIN, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. DELRIEU, M. THELLIEZ, M. THELLIEZ pour M. THYSS) et 3 abstentions (Mme THIBAUT, Mme CLAUDIC et Mme CLAUDIC pour M. LOREC) une décision modificative n°2 au Budget Primitif 2019
17. **APPROUVÉ** avec 5 abstentions (M. HERTZ, Mme BROUTIN, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. DELRIEU) la revalorisation des tarifs de la taxe de séjour
18. **APPROUVÉ** avec 5 abstentions (M. LETTRON, M. THELLIEZ, M. THELLIEZ pour M. THYSS, Mme CLAUDIC, Mme CLAUDIC pour M. LOREC) les subventions aux associations dans le cadre de la mise en œuvre de projets issus du Budget Participatif

ASSURANCES

19. **APPROUVÉ** avec 4 abstentions (M. LETTRON, M. BONAZZI, Mme MAURICE, Mme BROUTIN) l'autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer les documents relatifs au marché d'assurances de la Ville et du CCAS pour les lots « Responsabilité Civile » et « Dommages aux Biens »

RESSOURCES HUMAINES

20. **APPROUVÉ** avec 2 abstentions (M. LETTRON, Mme MAURICE) la création de postes d'agents non titulaires pour des interventions spécifiques
21. **APPROUVÉ** avec 11 abstentions (M. HERTZ, Mme BROUTIN, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. DELRIEU, M. THELLIEZ, M. THELLIEZ pour M. THYSS, Mme CLAUDIC, Mme CLAUDIC pour M. LOREC) la mise à jour des emplois permanents de la ville

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

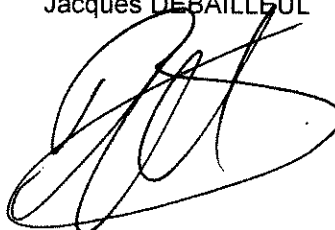
22. **APPROUVÉ** à l'unanimité la liste des locaux soumis à la taxe annuelle sur les friches commerciales
23. **PRIS ACTE** de la communication du rapport d'activité 2018 de la société MANDON, délégataire de la gestion du marché aux comestibles

VOEU

24. **APPROUVÉ** avec 1 abstention (M. LETTRON) le vœu pour l'interdiction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces extérieurs de toute nature, et notamment l'utilisation d'herbicides contenant du glyphosate

Fait à Bourg-la-Reine, le 24 septembre 2019

Le Directeur Général des Services
Jacques DEBAILLEUL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JD', written over the printed name 'Jacques DEBAILLEUL'.